



Favières



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
Du 18 janvier 2016 A 10 H 00**

L'an deux mil quinze, le dix-huit janvier, à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAECK Guy, Maire.

Etaient présents : MM. TAECK Guy, DELETOILLE Didier, LASALLE Jean Pierre, BETHOUART Yann, PERISSET Gael, BINARD LAURENT Loic, Mmes BOUTARD Nicole, RICHARD Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. GARBE Laurent, qui a donné pouvoir à Monsieur LASALLE Jean Pierre, Mme FACQUEZ Candie

Monsieur LASALLE a été élu secrétaire.

De quoi nous avons rédigé le présent compte rendu.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la dernière réunion
 - 1- Projet changement de communauté de communes
 - 2- Projet changement convention taxes pâturage
 - 3- Isolation Mairie : Choix de l'entreprise
 - 4- Travaux Réserve Salle polyvalente

- Proposition de projets dans chaque commission (projets pour budget 2016)

- Informations diverses

Compte rendu de la dernière réunion :

Le compte rendu est approuvé sans observation.

1- Projet changement de communauté de communes

Le Conseil Municipal de notre commune a délibéré le 20 novembre 2015 relatif au Projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale en donnant un avis défavorable.

La communauté de Communes Baie de Somme Sud nous a contacté pour une proposition de changement éventuel de communauté de communes.

Le conseil Municipal aujourd'hui doit se positionner envers cette proposition.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, 10 voix pour, émet un avis très FAVORABLE à la proposition de rejoindre la communauté de communes Baie de Somme Sud.

Le projet de la communauté de communes Baie de Somme Sud paraissant plus adapté pour notre commune, concernant les enjeux liés à notre positionnement en Baie de Somme.

2- Projet changement convention taxes pâturage

Le contrat de mise en herbage était consenti avec chaque éleveur pour une durée du 1^{er} mai au 31 octobre. La taxe de pâturage était de 60 € par bête pour les non-résidents de la commune et 40 € pour les habitants de la commune. Un titre était émis et le paiement effectué à la perception.

Tous les paiements ne sont pas effectués et la perception n'a pas légalement les moyens légaux pour les exiger.

Nous avons demandé à tous les éleveurs de retirer leurs bêtes afin que la coupe des peupliers puisse avoir lieu. C'est donc l'occasion de revoir le contrat de mise en herbage.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une clause qui précise que le règlement sera effectué auprès de la Mairie avant chaque arrivée d'animaux.

Monsieur le Maire propose également d'augmenter le tarif du contrat de mise en herbage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à ajouter la clause qui précise que le règlement sera effectué auprès de la Mairie avant chaque arrivée d'animaux.

3- Isolation Mairie : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire, comme cela avait été discuté lors d'un précédent conseil, propose au Conseil Municipal de procéder à l'isolation du grenier de la Mairie (afin de réduire les coûts de chauffage).

Trois entreprises ont été contactées.

Le vote par pouvoir de Madame FACQUEZ ne sera pas comptabilisé (étant partie prenante avec l'une de ces entreprises).

Le Conseil Municipal DECIDE de surseoir au choix de l'entreprise ce jour car il existe des différences de prestations et de technicité sur les devis proposés.

Un courrier sera envoyé aux entreprises avec un détail de la prestation désirée par la Commune.

4- Travaux Réserve salle polyvalente

Les associations faviéroises ont soumis l'idée de créer un secteur « Buvette » dans la réserve de la salle polyvalente pour économiser de la place dans la salle principale.

Monsieur le Maire a réalisé une étude sur la faisabilité et une estimation des coûts. Les travaux pourraient être réalisés par les employés communaux.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de réaliser ces travaux.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de réaliser les travaux dans la réserve de la salle polyvalente et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ce dossier.

- Proposition de projets dans chaque commission (projets pour budget 2016)

- Monsieur BINARD LAURENT : Plan de circulation et signalétique touristique
- ²Madame BOUTARD : Entretien des chemins ruraux, pistes cyclables, gestion du marais avec les éleveurs

- Monsieur BETHOUART : Voirie communale, achat remorque, achat entretien matériel employés communaux
- Monsieur PERISSET : gestion de l'eau et des fossés, voirie communale avec Monsieur Bethouart
- Madame RICHARD : les 2 cimetières (accès handicapés sacristie, graviers dans les allées, plan des anciennes sépultures, ...)
- Monsieur LASALLE : urbanisme, les ponts à rénover, local technique : étude sur travaux à effectuer
- Monsieur DELETOILLE : Electricité : lampes LED, éclairage nuit
- Madame FACQUEZ : suivre les différentes manifestations prévues jusqu'au 1^{er} juillet, organiser les manifestations du CCAS

Infos diverses :

- Madame Boutard demande si les jeux seront réinstallés après l'enlèvement des peupliers : oui ;
Ecoulement des eaux Rue de Romaine : les agents techniques vont aller voir ; Rivière derrière les habitations Rue de Romaine : Un point sera effectué avec les nocages ; Piquets mis par les riverains sur le bord de la route de Romaine
- TRAIL du Crotoy se déroulera le 30 avril 2016
- Des glissières de sécurité vont être installées sur la RD 940
- **NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE : La Mairie sera ouverte au public tous les matins de 09 h à 11 h 30, permanence le mardi soir de 18 h à 19 h 30. Permanence des élus le mardi soir de 18 h à 19 h 30**
- Monsieur LAMART a demandé la parole pour parler de la sécurité routière et de la vitesse excessive des voitures dans le village. Préoccupation majeure pour le Conseil Municipal, des améliorations ou solutions vont être faites cette année.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 12 h00

Le Maire, Guy TAECK